Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260702-DEL07JUIL2026-DE

SÉANCE du 2 juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23/06/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. BREGER Guénaël, Maire de la commune.

Présents : BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – VOISIN Yoann - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - BLAIN Sylviane – MATHURIN Ophélie- GICQUEL Yohan- LE POTIER Laurent – MERCY Rémy – MEHAT Marie-Joëlle

Absents excusés : COLOMBET Frédéric (pouvoir à BREGER Guénaël)

Secrétaire de séance : MATHURIN Ophélie

Vote POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération n° 32-2026

OBJET : Vœu de soutien au CNFPT (centre National de la Fonction Publique Territoriale).

La CNFPT accompagne au quotidien les employeurs territoriaux dans la formation de leurs agents et de leurs encadrants, tout au long de leurs parcours professionnel. Le CNFPT constitue ainsi un outil mutualisé au service de l'ensemble des collectivités territoriales. Son action est financée par une cotisation obligatoire versée par les employeurs territoriaux à hauteur de 0.9% de la masse salariale.

Dans le cadre de la loi de finances 2026, le gouvernement a introduit une mesure visant à plafonner les recettes issues de cette cotisation. Cette disposition représenterait une diminution d'environ 45 millions d'euros des ressources du CNFPT, sans baisse de cotisation pour les collectivités.

Le Maire invite le conseil à prendre connaissance du vœu (en annexe) du Conseil régional de Bretagne du CNFPT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'apporter son soutien au vœu du Conseil régional d'orientation de Bretagne du CNFPT relatif au plafonnement du produit de la cotisation du CNFPT introduit dans le projet de loi de finances pour 2026.

Pour extrait conforme

Le Maire, Le secrétaire

BREGER Guénaël MATHURIN Ophélie

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260702-DEL07JUIL2026-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 3 juillet 2026

Et publication le 6 juillet 2026